



CONCOURS ORGANISÉ PAR L'ASSOCIATION DES COMMERCANTS
DU WOLUWE SHOPPING CENTER

REGLEMENT

CONCOURS SAINT NICOLAS WOLUWE SHOPPING
DU SAMEDI 13 NOVEMBRE 2021 À 10H00 AU SAMEDI 4 NOVEMBRE 2021 À 19H

Article 1^{er}

DU SAMEDI 13 NOVEMBRE 2021 À 10H00 AU SAMEDI 4 DECEMBRE 2021 À 19H00, l'Association des Commerçants du Woluwe Shopping Center établie Rue Saint-Lambert 200, 1200 Bruxelles (ci-après dénommé « l'organisateur » organise un concours lié à son action « SAINT NICOLAS » soumis au présent règlement. Tout participant est censé connaître et accepter sans aucune réserve le contenu de ce règlement et ses annexes.

Article 2

Sont formellement exclus du droit de participer au concours les membres du personnel de AG REAL ESTATE, les membres du Conseil d'Administration de l'ASBL organisatrice, les membres du personnel des différentes enseignes présentes dans le centre commercial, les membres du personnel Veolia travaillant sur le site du Woluwe Shopping Center, les membres du personnel Securitas travaillant au Woluwe Shopping Center et les membres du personnel de la société Jette Clean ainsi que toute personne qui aurait collaboré à l'élaboration du présent concours.

Article 3

A. Pour participer, les enfants (de 0 à 14 ans) doivent dessiner le plus beau portrait de Saint Nicolas. Les plus beaux dessins remporteront un des 15 lots, énumérés et classés dans l'article 6. Un jury composé de Raphaël Mahieu (Shopping Center Manager du WSC) et d'Ann Huyberechts (Marketing Manager du WSC) éliront les gagnants.

Une seule participation par personne.

B. Les enfants devront indiquer leurs nom, prénom, âge et adresse e-mail (des parents) à l'arrière de leurs dessins

C. La participation à ce concours est entièrement gratuite et sans obligation d'achat.

B. Sera automatiquement considéré comme nulle toute participation :

- ne reprenant pas toutes les mentions précitées
- avec le même compte Instagram

Article 4

Une participation par personne sera acceptée.



Article 5

A. Toutes les participations dûment complétées et conformément aux dispositions de l'article 4, seront vérifiées par l'organisateur. L'organisateur se réserve le droit de refuser toute participation qui ne correspondrait pas aux critères prévus à l'article 3, de retirer une participation du concours, dans la mesure où les conditions de participation prévues à l'article 3 auraient été violées ou de refuser tout formulaire rempli en violation des règles édictées aux articles 3 et 4 du présent règlement ; ainsi que tout commentaire jugé inapproprié et hors contexte.

B. Le jury désignera les gagnants pour le 10 décembre au plus tard.

Article 6

Les prix consistent en :

Quantité	Nom du lot	Valeur du lot	Offert par
1	Playmobil 1.2.3 - Garderie Transportable	29,99 €	Galeria Inno
3	Chèques cadeau	25,00 €	Galeria Inno
1	Casque audio Spider-Man	24,99 €	H&M
2	Pop	22,00 €	Woluwe Shopping
1	T-shirt thermolactyl enfant (4 ans)	19,99 €	Damart
1	Livre Super-Man Mary Jane	11,00 €	Club
2	Casquette Marvel bleue	9,99 €	H&M
1	Bonnet Marvel	7,99 €	H&M
1	Masque Batman	7,99 €	H&M
1	Casquette Marvel grise	7,99 €	H&M
1	Casquette Marvel rouge	7,99 €	H&M

Un lot par gagnant.

Article 7

Les gagnants seront avertis par courrier et/ou e-mail. Cette communication précisera les modalités concrètes à suivre pour recevoir son prix. Les lots gagnés seront disponibles jusqu'au 22 décembre 2021 à 18h.

Les lots seront disponibles uniquement au Desk Info du Woluwe Shopping, pendant les heures d'ouverture du Centre, par les gagnants qui doivent se présenter personnellement. Les lots ne seront en aucun cas remis à une personne tierce ou envoyés par poste ou coursier.

Si le gagnant d'un lot n'a pas pu être contacté selon les modalités prévues et dans le délai imparti, il perdra son droit à bénéficier du prix qui lui revient et ce, sans autre forme de rappel et sans droit à une



indemnisation quelconque. Aucune autre personne ne sera sélectionnée pour bénéficier du prix, en lieu et place de la personne faisant défaut.

Article 8

L'organisateur se réserve le droit d'exploiter à des fins commerciales et publicitaires le nom, prénom, le numéro de téléphone et adresse e-mail des participants.

Par leur participation au concours, les participants donnent leur accord sur l'utilisation des données et des publications mentionnées au présent article du règlement. Cette utilisation est conforme à la loi sur la protection de la vie privée et sur le traitement de données à caractère personnel (GDPR).

Article 9

En cas de contestation relative au présent concours, tout participant s'en remet aux décisions de l'organisateur.

Article 10

L'organisateur se réserve de poursuivre, le cas échéant devant les juridictions pénales, toute personne qui, dans le cadre du concours, aurait tenté de manière frauduleuse de s'octroyer ou de faire octroyer à un tiers le bénéfice d'un lot.